

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 octobre à 19H04, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur LIENARD Christophe arrivé à 19h09 et de Madame SUCHET Coraline arrivée à 19h18.

Date d'affichage : 7 octobre 2024

Date de la convocation : 7 octobre 2024

Madame PARIS Claude a été élue Secrétaire.

I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Le Maire porte au vote le procès-verbal du 13 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, approuve le procès-verbal du 13 septembre 2024.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/01

II) OBJET : SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE – RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Maire informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023. Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2023.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/02

III) OBJET : DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIERE D'UN HABITANT

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une lettre d'un habitant de la Commune ayant réalisé d'importants travaux d'économie d'énergie, sollicitant l'exonération de sa Taxe Foncière.

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal que cette demande ne peut être traitée individuellement.

L'exonération doit faire l'objet d'une délibération de portée générale.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer tout en sachant qu'elle pourra constituer pour la Commune une perte de revenus fonciers importante, celle-ci n'étant pas compensée par l'État.

Madame Nadine BAZIN rappelle au Conseil Municipal que la Commune maintient les Taux de la Taxe Foncière depuis des années et qu'ils sont inférieurs aux Taux moyens communaux au niveau national et départemental.

Arrivée de Monsieur LIENARD Christophe à 19h09.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette exonération d'une durée de 3 ans et à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 %, s'appliquera à tout habitant ayant réalisé des

dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie et du développement durable dans un logement achevé avant le 1^{er} janvier 1989.

Le montant total des dépenses doit être supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération doit être supérieur à 15 000 € par logement.

Arrivée de Madame SUCHET Coraline à 19h18.

Le Conseil Municipal, considérant

- les finances de la Commune,
- les nombreux travaux à réaliser dans la Commune notamment la réhabilitation des bâtiments qui se dégradent,
- que les travaux que réalisent les habitants constituent une valorisation de leur bien

DECIDE, 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur Jean-Jacques SUCHET) de donner un avis défavorable à la mise en place de cette exonération dans la Commune.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/03

IV) OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AU CINE RURAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'adhésion au CINE RURAL. Un nouveau barème entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Celle-ci sera donc à modifier. Elle sera valable pour l'année civile et renouvelée chaque année par tacite reconduction. Le tarif de la séance sera de 5 € pour les adultes et de 4 € pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Au vu de la fréquentation en cette année 2024, Monsieur Le Maire propose de reprendre la convention Formule B pour 4 séances pour un montant de 264 € (en 2024 le montant est de 240 € pour l'année, le tarif de la séance est de 4 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants jusqu'à 16 ans).

Il rappelle la délibération n° 2023/10/03 du 20 octobre 2023 approuvant le renouvellement à raison de 4 séances pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'**UNANIMITÉ** le renouvellement de cette convention à raison de 4 séances pour un montant annuel de 264 €.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/04

V) OBJET : DEMANDE DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC D'UN HABITANT A

SA CHARGE

Monsieur le Maire informe qu'il va effectuer à titre personnel, des travaux d'aménagement sur le parking devant le local au 20 Bis rue de Provinlieu pour l'accessibilité P.M.R. et de ce fait il prendra à sa charge la reprise en enrobé du trottoir. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation d'effectuer ces travaux sur le domaine public.

Monsieur Le Maire, étant concerné, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Madame BAZIN Nadine, 1^{ère} Adjointe, procède au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur FEIGUEUX Mikaël, par 13 voix pour, à réaliser et à prendre en charge ces travaux sur le domaine public.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/05

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance.

VI) OBJET : LOCATION D'UN BUREAU EN MAIRIE (TARIF)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition tarifaire de la mise à disposition de locaux au sein de la Mairie a été acceptée par le Cabinet B. HARDY. Un bureau sera mis à disposition à compter du 1^{er} novembre 2024. Les jours et les horaires seront ceux des secrétaires de Mairie.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix pour,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la mise à disposition du local pour un loyer mensuel de 150 €.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/06

VII) OBJET : CONTRAT AIDÉ PEC

Après renseignements auprès de France Travail concernant un contrat aidé PEC, l'agent d'entretien recruté remplit les conditions requises. L'agent d'entretien accepte ce contrat pour une durée déterminée d'un an à raison de 20 heures par semaine. La rémunération sera sur la base du SMIC horaire et 50 % du salaire sera pris en charge par l'État.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 14 voix pour,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la personne retenue et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/07

VIII) OBJET : PROPOSITION D'ASSURANCE DÉCENNALE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur Le Maire présente le devis d'assurance « Construction Globale Chantier » de ABEILLES ASSURANCES d'un montant de 13 353 € T.T.C concernant la Réhabilitation de la Salle Polyvalente.

Il informe le Conseil Municipal que c'est le seul devis qu'il a reçu malgré les demandes faites.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur SPENNINCK Arnaud), autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/08

IX) OBJET : REMPLACEMENT DES FEUX TRICOLORES EN LED

Vu les problèmes réguliers de changements d'ampoules au niveau des feux tricolores, Monsieur Le Maire présente le devis de la Société EIFFAGE d'un montant de 5861.70 € H.T. pour le remplacement de ces feux tricolores en LED.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/09

INFORMATIONS DIVERSES

Le Centre Social de Froissy souhaite mettre en place une bibliothèque dans leurs locaux. La Commune sera porteuse de ce projet car le Centre Social, étant une association ne peut pas être à l'initiative de ce projet. Les meubles et les livres seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Micro-Crèche dans l'Ancien Presbytère. Ce projet est à l'étude, il propose de faire appel à Monsieur MILLE, Architecte pour étudier et chiffrer ce projet. Ces travaux pourront bénéficier de subvention à hauteur de 80 % auprès de la DETR, du Fonds Vert et du Département.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a accepté de prendre une personne pour 90 heures de TIG du 16 octobre au 17 novembre 2024. Ces heures seront faites au sein du service technique.

Monsieur le Maire a demandé à la Société KOM CONSEIL une étude pour mettre en place le site internet de la Commune.

Organisation de l'Inauguration de L'Ancienne Perception

Réunion Commission Communication le lundi 4 novembre 2024 à 18h30

Réunion Commission des Fêtes le mardi 29 octobre 2024 à 18h30

QUESTIONS DIVERSES

Madame MARTIN Claudine rappelle sa demande concernant des panneaux pour PETIT-FROISSY. Monsieur le Maire va s'en occuper.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 8 novembre 2024 à 19h.

Séance close à 21h45.